Le groupe Loste est sanctionné à hauteur de 900 000 euros pour avoir fait obstacle au déroulement d'opérations de visite et saisie réalisées par l'Autorité

Publié le 09 octobre 2024

L'Autorité de la concurrence (ci-après l'Autorité) sanctionne le groupe Loste pour avoir fait obstacle au déroulement d'opérations de visite et saisie (ci-après « OVS ») inopinées réalisées les 16 et 17 novembre 2023.

Lors de la phase préliminaire de ces OVS, le dirigeant du groupe Loste ainsi que sa directrice juridique ont fourni des informations inexactes ou incomplètes aux rapporteurs de l'Autorité, entravant ainsi le déroulement de ces opérations.

La sanction, qui s'élève à 900 000 euros, est infligée solidairement aux sociétés Loste et CA Conseils et services (ci-après « le groupe Loste »), en tant qu'auteures, et à leur société mère, la société CA Animation.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 9 OCTOBRE 2024

Le groupe Loste est sanctionné à hauteur de 900 000 euros pour avoir fait obstacle au déroulement d'opérations de visite et saisie réalisées par l'Autorité

Lire le communiqué